

CRITÈRE HAS V2027

3.2-12

▲ CRITÈRE IMPÉRATIF

L'établissement met en œuvre une politique active de prévention, de repérage, de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles entre professionnels

STATUT Critère impératif

CHAMP Tout l'établissement

MÉTHODES Audit système : encadrement + Audit système : entretien professionnel + Audit système : management qualité-risques

À DÉMONTRER

Une politique visible de prévention des VSS, des canaux de signalement sûrs, une protection immédiate et un traitement impartial et suivi.

À METTRE EN PLACE

- Formaliser une politique VSS avec définitions, responsabilités, prévention et principe de protection.
- Mettre en place des canaux de signalement confidentiels et une réponse immédiate connue de tous.
- Former les professionnels, l'encadrement et la gouvernance au repérage et à la conduite à tenir.
- Suivre les signalements de façon anonymisée et organiser les liens avec les autorités compétentes.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION V2027	ÉLÉMENTS DE PREUVE À RECHERCHER
EE 1 AUDIT SYSTÈME : ENCADREMENT : ENCADREMENT Cible de l'EE : Encadrement Un dispositif d'accompagnement est mis en place dès les premiers signes de difficulté, incluant écoute attentive, orientation et soutien, et se prolonge après tout signalement de violences sexistes et sexuelles.	☐ Dispositif d'écoute et d'accompagnement identifiant des personnes formées, des canaux confidentiels et les modalités de recours urgent ☐ Trace anonymisée d'une activation dès les premiers signes : écoute proposée, besoins identifiés, orientation et accord/refus de la personne ☐ Mesures de protection ou d'aménagement décidées selon la situation, avec prévention des représailles et limitation de l'exposition ☐ Suivi après signalement : contacts planifiés, réévaluation des besoins, adaptation des mesures et coordination avec les acteurs compétents ☐ Absence de données médicales ou personnelles non nécessaires dans la traçabilité managériale
EE 2 AUDIT SYSTÈME : ENTRETIEN PROFESSIONNEL : PROFESSIONNELS Cible de l'EE : Professionnels Un dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles accessible, opérationnel et connu est en place, garantissant la confidentialité et une réponse systématique dans un délai raisonnable.	☐ Dispositif interne accessible et connu de tous les professionnels et étudiants, avec possibilité de contourner la ligne hiérarchique et modalités d'urgence ☐ Supports présentant également les voies de recours externes et coordonnées actualisées des acteurs pertinents ☐ Procédure précisant confidentialité, accès limité aux informations, prévention des représailles, protection immédiate, analyse du signalement et responsabilités ☐ Registre anonymisé traçant réception, réponse, premières mesures, délais et suivi jusqu'à clôture ☐ Professionnels capables de citer au moins un canal interne et les principales voies externes mobilisables

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION V2027	ÉLÉMENTS DE PREUVE À RECHERCHER
EE 3 AUDIT SYSTÈME : ENTRETIEN PROFESSIONNEL : PROFESSIONNELS Cible de l'EE : Professionnels Des actions régulières de prévention et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles sont menées auprès de l'ensemble des professionnels (y compris les étudiants), incluant par exemple la mise à disposition d'outils pédagogiques, des campagnes d'information, l'analyse des pratiques professionnelles et des retours d'expérience...	☐ Programme annuel ou pluriannuel de prévention des VSS couvrant tous les professionnels et étudiants, avec publics, fréquence, responsables, modalités et calendrier des actions ☐ Supports et traces datées des actions réalisées : formation, outil pédagogique, campagne, analyse de pratiques ou retour d'expérience, abordant repérage, conduite à tenir, protection et signalement ☐ Bilan de couverture et d'efficacité par catégorie de professionnels, service et statut étudiant (participation, quiz ou évaluation, baromètre) avec actions correctives pour les publics insuffisamment atteints
EE 4 AUDIT SYSTÈME : MANAGEMENT QUALITÉ-RISQUES Cible de l'EE : Gouvernance Des formations à la prévention, au repérage et au signalement des violences sexuelles et sexistes, inscrites au plan de formation, ont débutées pour la gouvernance et l'encadrement.	☐ Plan de formation validé identifiant le module VSS, ses objectifs, les publics gouvernance et encadrement, le calendrier, l'intervenant et les modalités pédagogiques ☐ Programme et supports couvrant prévention, repérage, protection, écoute, signalement interne et externe, orientation des victimes, confidentialité et absence de représailles ☐ Convocations, feuilles d'émargement ou attestations, évaluation des acquis et tableau de suivi démontrant que les formations ont effectivement débuté pour les publics visés
EE 5 AUDIT SYSTÈME : MANAGEMENT QUALITÉ-RISQUES Cible de l'EE : Gouvernance La gouvernance médicale, administrative et soignante connaît la procédure de signalement aux autorités compétentes.	☐ Procédure ou arbre décisionnel à jour distinguant traitement interne, signalement externe, urgence et situations relevant d'une autorité ou d'un recours spécifique ☐ Coordonnées et modalités d'accès aux acteurs externes pertinents : Défenseur des droits, police/gendarmerie, justice, ordres professionnels, associations spécialisées ou autres ressources selon le contexte ☐ Responsabilités formalisées pour décider, réaliser et tracer les signalements, avec suppléance et délais ☐ Dispositions garantissant l'indépendance des processus administratifs, ordinaux et judiciaires et évitant toute confusion entre eux ☐ Dossier anonymisé ou exercice montrant activation du circuit, preuve de transmission lorsqu'elle est requise et suivi de la personne concernée

STATUT ET INDICATEUR	MODE DE CALCUL OU RÉFÉRENCE	CIBLE OU LECTURE	SOURCE ET CHAMP
INTERNE · EE1 · Taux de signalements avec protection immédiate, accompagnement et suivi tracés	Situations conformes / signalements audités × 100	100 %	Bilan VSS anonymisé
INTERNE · EE2 · Conformité du dispositif de signalement pour accessibilité, connaissance, confidentialité et réponse	Exigences conformes / exigences auditées × 100	100 %	Audit du dispositif VSS

STATUT ET INDICATEUR	MODE DE CALCUL OU RÉFÉRENCE	CIBLE OU LECTURE	SOURCE ET CHAMP
INTERNE · EE3 · Taux de professionnels et étudiants ayant bénéficié d'une sensibilisation VSS dans la période définie	Personnes sensibilisées / personnes concernées × 100	100 % du cycle	Service formation / bilan prévention
INTERNE · EE4 · Taux de membres de la gouvernance et de l'encadrement formés au repérage et au signalement VSS	Personnes formées / personnes concernées × 100	100 %	Plan de formation
INTERNE · EE5 · Taux de membres de la gouvernance connaissant la procédure de signalement aux autorités compétentes	Réponses conformes / membres interrogés × 100	100 %	Entretiens / mise en situation

Sources : [Référentiel V2027](#) | [Fiche VSS](#)

Repères non exhaustifs, à adapter au contexte réel de l'établissement.

Les 22 fiches et leur guide d'utilisation : hospi-academy.com/criteres-imperatifs

« La qualité nous rassemble, la sécurité du patient nous engage. »

